



MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DE SEINE-ET-MARNE

MDPH77

ACTIVITÉ DE VOTRE MDPH



Retrouvez, en toute transparence, les indicateurs récents de suivi de l'activité de la MDPH de Seine-et-Marne.



Créé le: 12/11/2021

L'amélioration de l'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap est un objectif partagé par l'Etat et les départements en qualité de chefs de file des politiques publiques de solidarité.

Cette ambition a été formalisée lors de la conférence nationale du handicap le 11 février 2020 dans un accord de méthode dont la mise en œuvre va se traduire par un vaste plan de transformation d'amélioration de la qualité du service rendu aux personnes.

Cela implique notamment un objectif de **transparence vis-à-vis des personnes sur leur relations avec leur MDPH**.

C'est dans ce contexte qu'est diffusé un **baromètre national organisé autour de 4 thèmes**: les droits à vie (sans limitation de durée), la durée de traitement des demandes, l'intensité de l'activité des MDPH et la satisfaction des personnes à l'égard de leur MDPH.

La CNSA vient de mettre en ligne sur son site de nouveaux indicateurs calculés sur le 2^{me} trimestre 2021.

CHIFFRES-CLÉS MDPH 77 DU 01/01/2021 AU 31/10/2021

2.8 mois

délai global moyen de traitement

(5.6 mois à la même période de 2020)

91 %

décisions rendues en moins de 4 mois

(46% à la même période de 2020)

Et des engagements de services :

- Numérisation des courriers entrants au jour le jour
- Envoi des AR sous 1 mois maximum
- Réponse aux mails usagers et partenaires sous 5 jours ouvrés